

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Nicolas Pagé

<https://www.cadre21.org/membres/e9be6347f05197b51a287876>

Date d'obtention : 2020-11-06 16:55:26



Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

S'assurer qu'il y a une entente entre le dpcp, le service de police et la direction et d'avoir suivi la formation pour intervenir.

Sécuriser la victime sans jugement en lui expliquant mon rôle et les mesures que je vais prendre.

Par la suite, évaluer la situation en me concentrant sur les informations requises sur la nature des photos ou vidéos, l'intention derrière la prise des photos ou vidéos et l'étendue de la diffusion des vidéos ou photos.

La vérification de l'information me permettra de savoir qui est impliqué dans notre milieu, de savoir si c'est un acte impulsif ou malveillant et d'avoir les renseignements sur l'intégrité personnelle et psychologique de la victime. Nous devons être très rassurant et de prouver à la victime qu'elle n'est pas seule et que nous allons l'épauler. Il est important que la victime puisse s'entourer de bons amis qui l'aideront à s'en sortir. La rencontre du jeune instigateur avec un autre adulte me permettra d'avoir sa version et de diriger mes interventions.

Cette méthode est très efficace pour protéger l'intégrité des élèves, les informations et de nous protéger également.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

C'est toujours délicat d'intervenir lors de ces situations mais avec la trousse, nous savons quoi faire et ne pas faire.

Le formulaire et nos interventions permettent d'être rassurant auprès des jeunes.

L'orientation de nos interventions sont dirigées en fonction de la collaboration de l'élève lors de la grille d'évaluation de l'incident.

Il est important de ne pas regarder les photos ou vidéos sur l'appareil de l'élève.

Cette trousse nous permet de bien suivre les étapes pour ne pas nuire s'il y a enquête policière. (acte malveillant) ou de régler la situation avec le processus école. (acte impulsif)

Il est possible de référer un adulte à la police, un jeune à la police ou au dpcp. On ne doit pas intervenir pour la police et que nous ne sommes pas mandataires de ce dernier.

On ne doit jamais parler aux médias de cette trousse et de toujours garder la confidentialité du jeune.

Pour les médias, un responsable de la communications de mon établissement scolaire peut s'en charger.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Ce n'est pas le fait d'être rassurant pour l'élève qui est plus délicat. Comme éducateur, je suis une personne de nature rassurante. Pour moi, C'est de poser les bonnes questions pour ne pas aller trop loin pour ne pas nuire au processus. La trousse pourra m'aider lors des situations. Je crois qu'il est primordial de s'y référer. (Grille d'évaluation)